

Chronique romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 8

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE ROMANDE

Le sommeil du juste.

Il s'en est passé une bien bonne, il y a quelque temps, devant le tribunal du district (fribourgeois) de la Singine. On ne l'a d'ailleurs appris qu'à *posteriori*, parce qu'un jugement dudit tribunal avait été cassé par l'instance de recours. Dans une cause, dont l'objet n'a pas d'importance, l'avocat de la défense avait interjeté recours pour le motif suivant : pendant la plus grande partie des débats qui avaient abouti à la condamnation de l'accusé, l'un des juges du tribunal avait, au vu et au su de tous, dormi du sommeil du juste. Or, s'il est admissible que Thémis ait un œil bandé, l'on ne saurait accepter que ses serviteurs ferment les deux yeux, et dorment sur leurs deux oreilles par voie de conséquence.

Par le même arrêt qui acceptait le recours comme fondé, la Cour de cassation a condamné le juge dormeur à une amende de cent francs (suisses) : il faudra que cet étonnant magistrat économise sérieusement sur ses jetons de présence pour payer la casse.

Les voies constitutionnelles.

Le premier week-end de juillet a été consacré à deux votations fédérales. Etaient soumis à l'approbation du peuple souverain, un article constitutionnel autorisant le Conseil fédéral à réglementer le domaine du cinéma, et un autre article donnant pouvoir à la Confédération d'établir un plan général des autoroutes et des voies de grandes communications routières, financement y compris. Les deux projets ont été acceptés à de sérieuses majorités, le second étant véritablement plébiscité. C'est dire que le corps électoral tout entier était parfaitement conscient de la nécessité d'une refonte complète de notre système routier. Les citoyens romands, qui sont tous plus ou moins touchés par les projets de nouvelles artères, ont eu chacun la possibilité de voir de près les méfaits du système circulatoire helvétique tel qu'il est actuellement : c'est-à-dire totalement anachronique. Nous aurons donc, avec la bénédiction de Berne, une autoroute Genève-Lausanne d'ici cinq ans, et d'ici quinze une autoroute du Sim-

plon (Lausanne-Martigny en tout cas) et une autre de Lausanne à Berne *via* Yverdon. Comme on le voit, la construction se fera à un rythme... bernois — mais elle se fera tout de même !

Escrocs et cambrioleurs.

La prospérité générale ne va pas sans inciter certains personnages, plus astucieux que travailleurs, à essayer de réaliser de mirobolantes affaires sans transpirer trop. A Neuchâtel, dans l'immeuble du Théâtre, des perce-murailles de grande classe ont fait un trou dans un mur et délicatement emporté, de la bijouterie où ils avaient pénétré, des montres, bijoux et surtout des diamants pour plus de 80.000 francs-suisses. Les cambrioleurs, qui opéraient à moins de vingt mètres du principal poste de police de la ville, n'ont laissé aucun indice valable...

A Genève, de grands personnages du monde bancaire s'affrontent à coups de procès — deux d'entre eux étant d'ailleurs sous les verrous depuis quelques semaines. Il s'agit d'affaires extrêmement compliquées sur le détail desquelles nous n'entrons pas. Mais la principale plainte, en faux, porte sur un chiffre de 25 millions suisses — ce qui ne manque pas de provoquer les sourires ébahis, et parfois amusés, de l'homme de la rue.

A Lausanne enfin, ou plus exactement à Renens, on a découvert une imprimerie clandestine où de fausses lres étaient en voie d'impression. Des billets pour, semble-t-il, plus de 800.000 francs-suisses étaient déjà imprimés — mais d'un seul côté. C'est dire que Pandore est intervenu à temps.

Nouvelles brèves.

A Lausanne les Fêtes du Bois, à Neuchâtel la Fête de la Jeunesse ont connu leur succès habituel, rehaussé par un temps propice. Des milliers de gosses, tirés à quatre épingles, sont descendus dans la rue et l'ont occupée jusqu'au soir sans incident, sous l'œil complice des agents de police.

A Nyon, dans le cadre des festivités organisées pour célébrer le deuxième millénaire de la fondation de Noviodunum, on a « inauguré »...

deux colonnes romaines. Il s'agissait en réalité de tronçons d'époque, qu'on a très artistiquement regroupés et restaurés, pour les installer sur la promenade des Marronniers.

A Vallorbe enfin, le Conseil communal a remis solennellement à Benjamin Vallotton — qui est ressortissant de Vallorbe — la bourgeoisie d'honneur de la commune. Malgré ses 81 ans, Benjamin Vallotton a tenu à remercier ses combourgeois en leur tenant une de ces conférences pétillantes dont il a le secret.

Jean-Pierre Nicod.

POUR
Vos Réceptions
Vos Fêtes

UTILISEZ
NOTRE



DÉPLACEMENT
SERVICE

Buvez

PROCHASSON

VINS FINS

LIVRAISON
A DOMICILE

Tous
assortiments,
par 12
bouteilles



UNGEMUTH
76, r. d'Alsace, COURBEVOIE.
Tél. DÉFense 02-29